

Compte rendu du Conseil d'École d'Amage du 20 octobre 2022

Membres excusés : M. Heymann

Membres présents :

Enseignante : Mme Lefebvre

DDEN : Mme Cunat

Représentants des mairies : Mme Formet, MM. Dieudonné, Juster et Mauffrey

Représentants des parents d'élèves : Mme Girroy

1) Regroupement des Conseils d'écoles

Mme Lefebvre demande si quelqu'un s'oppose à ce que le Conseil d'école fonctionne avec les 2 autres conseils d'écoles du RPI.

À l'unanimité le fonctionnement en Conseil de RPI est accepté.

Compte rendu du Conseil d'École de la Proiselière du 20 octobre 2022

Membre excusé : Mme Leuvrey, M. Heymann

Membres présents :

Enseignante : Mme Lemercier

DDEN : M. Tirvaudey

Représentants des mairies : Mme Formet, MM. Dieudonné, Juster et Mauffrey

Représentants des parents d'élèves : Mme Gosselin

1) Regroupement des Conseils d'écoles

Mme Lemercier demande si quelqu'un s'oppose à ce que le Conseil d'école fonctionne avec les 2 autres conseils d'écoles du RPI.

À l'unanimité le fonctionnement en Conseil de RPI est accepté.

Compte rendu du Conseil d'École de Ste Marie en Chanois du 20 octobre 2022

Membres excusés : M. Heymann

Membres présents :

Enseignante : Mme Perez, remplaçante de Mme Bergès-Fleurance

DDEN : M. Mauffrey

Représentants des mairies : Mme Formet, MM. Dieudonné, Juster et Mauffrey

Représentants des parents d'élèves : Mme Lerouge et M. Bolot

1) Regroupement des Conseils d'écoles

Mme Perez demande si quelqu'un s'oppose à ce que le Conseil d'école fonctionne avec les 2 autres conseils d'écoles du RPI.

À l'unanimité le fonctionnement en Conseil de RPI est accepté.

Compte rendu du Conseil d'Écoles du RPI du 20 octobre 2022

Membres excusés : Mme Leuvrey, M. Heymann

Membres présents :

Équipe enseignante : Mmes Lefebvre, Lemercier et Perez

DDEN : Mme Cunat, MM. Mauffrey et Tirvaudey

Représentants des mairies : Mme Formet, MM. Dieudonné, Juster et Mauffrey

Représentants des parents d'élèves : Mmes Girroy, Gosselin et Lerouge, M. Bolot

Pour commencer, les membres du Conseil observent une minute de silence en mémoire de Gérard MOUGE.

Lors du tour de table, M. Mauffrey, DDEN, annonce que c'est son dernier Conseil d'école en tant que DDEN de l'école de Ste Marie car, suite au décès de Gérard MOUGE, il prend la place de celui-ci comme DDEN de l'école de Faucogney et c'est Mme Cunat qui le remplacera pour celle de Ste Marie.

Mme Lefebvre déclare au nom de sa collègue que Mme Bergès-Fleurance regrette de ne pouvoir assister à ce premier conseil de l'année et propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

1) Règlement intérieur :

Les enseignantes ne proposent aucun changement. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

2) Plan de continuité pédagogique :

Les enseignantes présentent aux membres du conseil la façon dont serait mise en place la continuité pédagogique si une classe devait fermer :

Ste Marie : Pour les élèves de maternelles : chaque jour, les parents recevront par email des fiches de travail (sous formes d'exercices) en fonction du niveau des élèves et dans les différents domaines d'apprentissage.

Pour les élèves de CP : un planning en français et en maths sera défini par jour afin de suivre la progression des deux méthodes. Les élèves auront leurs fichiers d'exercices avec eux pour pouvoir réaliser les exercices demandés. Pour les autres domaines d'apprentissages, des fiches thématiques seront envoyées en fonction de la progression annuelle de la classe.

Amage : Chaque jour un envoi par mail avec des exercices de français et mathématiques, ciblés par rapport aux programmes.

La Proiselière : les élèves devront prendre les manuels de français et mathématiques à la maison puis le travail à faire (exercices et leçons à copier) sera envoyé par mail à chaque famille. Chaque jour, vers 11h, le corrigé type des exercices ainsi que des explications éventuelles sera envoyé par mail également à chaque famille. Par ailleurs l'enseignante est joignable par téléphone durant les horaires scolaires pour toute question.

3) Effectifs 2022-2023

À ce jour, 62 enfants sont scolarisés (5 de moins que l'année dernière). A la rentrée, il y avait 64 élèves mais une famille a déménagé dans les Vosges le 16 octobre.

- 15 élèves en maternelle-CP: 2 TPS, 2 PS ; 5 MS ; 6 CP
- 18 élèves en GS-CE : 7 GS, 7 CE1 et 4 CE2 ; l'enseignante bénéficie de l'aide d'une jeune fille en service civique
- 29 élèves en CM : 13 CM1 et 16 CM2

Les directrices vont bientôt faire les prévisions pour l'année prochaine (2023-2024) : à ce jour seuls 5 petits nés en 2020 arriveraient en septembre 2023 (- 1 dérogation ?). 16 CM2 partiront en 6^e, ce qui ferait 49 élèves pour l'année 2023-2024, sans compter d'éventuels enfants de 2 ans. Cela nous placera forcément dans l'étude de la carte scolaire. En revanche les prévisions pour l'année d'après sont un peu meilleures avec 7 enfants nés en 2021 mais également corrélé à un gros départ en 6^e.

4) Activités scolaires

Les maternelles participent en ce moment à la semaine du goût avec une semaine de décalage avec la date officielle : ils ont fait des tests de fruits (3 types de pommes, clémentines jaunes et vertes) et légumes anciens crus et cuits en soupe (carottes de 3 couleurs, butternuts).

Les CP ont fait comme s'ils participaient au cross du collège en faisant leur propre cross dans la cour (600 m) : tous étaient ravis.

Mme Bergès-Fleurance a renouvelé l'abonnement de la classe à Klassly (plateforme uniquement réservée aux élèves de la classe pour y poster des photos de ce qu'ils font en classe. Les parents ont reçu un email pour s'y inscrire.)

Les GS-CE ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » le 23 septembre 2022.

Ils iront au gymnase de Faucogney environ une fois par mois en fonction des créneaux disponibles. Mme Lefebvre remercie le syndicat intercommunal pour le financement du transport.

Les CM ont bénéficié, le 14 octobre, de l'intervention de Johan Heliot, un auteur de science-fiction, fantasy et fantastique qui a présenté son métier aux enfants et qui les a fait participer à un atelier d'écriture. Il leur a offert à chacun un exemplaire d'un de ses livres puis ils ont reçu des invitations pour le Festival des Mots qui aura lieu à Faucogney ce week-end.

Le cross des collèges aura lieu demain (vendredi 21/10) à Melisey mais les enseignantes d'Amage et la Proiselière ont décidé ce jour d'annuler leur participation au vu de la pluie annoncée (sol boueux et glissant = risque pour la sécurité).

Les séances de natation auront lieu 2 fois par semaine, les lundi et jeudi matin pour les CM et les CE, du 8 décembre 2022 au 26 janvier 2023. Pour respecter le taux d'encadrement, les enseignantes font appel à des parents agréés pour accompagner et prendre en charge un groupe au petit bain. Actuellement 6 personnes sont agréées ou en cours d'agrément mais si d'autres personnes sont volontaires, qu'elles se fassent connaître car cela ferait moins de séances à faire pour chaque parent (Il faut 2 parents pour chaque séance). Les matinées où il y a piscine, les GS seront accueillis à l'école de Ste Marie (avec des fiches de travail à faire prévues par leur enseignante).

Par avance, les enseignantes remercient le syndicat intercommunal pour le financement des trajets de la piscine (90 euros par aller-retour) et la location du bassin.

Les enseignantes informent les parents que le marché de Noël aura lieu le samedi 3 décembre de 14 h à 17 h. Les élèves fabriqueront en classe des objets mais les enseignantes font surtout appel aux parents créatifs et bricoleurs pour fabriquer des objets à vendre au profit des 3 coopératives scolaires. De même il faudra quelques volontaires pour aider à installer, tenir et démonter les stands.

En GS-CE et CM, un calendrier avec portrait individuel des enfants réalisé par le photographe sera également proposé aux parents avant les vacances de Noël. En maternelle-CP, un calendrier réalisé par les enfants eux-mêmes sera également proposé aux parents.

La vente de sapins de Noël aura lieu le vendredi 2 décembre, de 16 h à 17 h à l'école de la Proiselière.

5) Bilan de la kermesse

Les enseignantes remercient chaleureusement les parents qui ont participé en nombre à la fête de l'école de juin 2022 et bien sûr tous les bénévoles qui ont œuvré pour sa réussite. Le bilan financier est très positif puisque le bénéfice est de 3337,85 euros ce qui représente 1112,61 euros par classe. Les enseignantes remercient également Mme Bergès-Fleurance qui s'est occupée de toute la partie financière et de l'organisation « administrative » de la kermesse.

6) Questions diverses

Mme Bergès –Fleurance, par la voix de Mme Lefebvre, remercie la municipalité de Ste Marie pour l'achat d'un nouveau tableau pour les CP et aussi pour avoir récupéré en prêt les couchettes et les alèses de l'école de La Longine pour la sieste des maternelles. Mme Formet remercie le maire de la Longine pour avoir bien voulu les prêter.

Suite à l'accueil d'enfants de 2 ans, Mmes Perez et Bergès-Fleurance ont rédigé un avenant au projet d'école relatif à la scolarisation des tout-petits. Mme Perez le présente aux membres du Conseil d'école. La scolarisation des tout-petits répond, dans une zone rurale, au souhait d'améliorer la scolarisation des élèves de maternelle et permet d'établir de meilleures relations entre les parents et l'école.

Concernant l'enfant de 2 ans scolarisé à Ste Marie par dérogation (commune de résidence hors RPI), Mme Formet regrette que la demande de dérogation lui soit parvenue après l'accueil de fait de l'enfant. Il est plutôt d'usage que les parents demandent la dérogation à la fin de l'année scolaire précédente.

Mme Leuvrey, par la voix de Mme Lefebvre, fait remarquer que le problème de visibilité à la sortie de l'école d'Amage n'est pas réglé (haie).

Mme Lerouge demande si l'exercice d'évacuation incendie a été fait dans la classe de maternelle-CP. Mme Perez répond que ce sera fait avant les vacances de la Toussaint.

M. Mauffrey, DDEN, complimente les Francas pour la réalisation de la fresque murale qui orne la cour de l'école de Ste Marie.

Mme Sonet fait remarquer que certains parents ne remplissent pas le dossier d'inscription aux Francas bien que cela ne les engage à rien. Et cette année, déjà 2 enfants ont été accueillis de manière impromptue (absence de personne autorisée à les récupérer à la sortie de l'école ou à la descente du bus) alors que les parents n'avaient pas rempli le dossier. Heureusement que Mme Sonet a pu retrouver leurs coordonnées dans le dossier de l'année passée (en cas d'incapacité à joindre une personne autorisée à reprendre l'enfant, c'est la gendarmerie qui est appelée) !

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 19 h 10 et Mme Lefebvre rappelle la date du prochain conseil : jeudi 23 février 2023 à 18 h à la Proiselière.

La responsable administrative du RPI : 